

Asie & Pacifique



Appel à la mobilisation pour le respect des accords en Kanaky

Depuis 1998, plusieurs accords ont entériné l'accession, à terme, de la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance. Ce 14 mai, le gouvernement Attal demande à l'Assemblée nationale l'autorisation de réunir les parlementaires en Congrès pour sortir ses accords du texte constitutionnel. Ce procédé discutable sur le fond et la forme a rallumé la violence sur le « caillou ». Après 36 ans d'avancées progressives face aux discriminations dont sont victimes les Kanaks, notamment en termes d'emploi, de pouvoir d'achat, que cherche le Gouvernement ?

Rappel du contexte politique et social

Pour l'ONU, la Kanaky est un pays inscrit sur la liste des territoires non autonomes ; elle est sous tutelle de la France qui l'administre.

L'Accord de Nouméa signé en 1998 est un accord de décolonisation signé sur la base d'un consensus. Cet Accord est inscrit dans la Constitution. La sortie de l'Accord devrait se faire sur la même base c'est-à-dire le consensus entre les personnes concernées localement.

Concernant la situation sociale des Kanaks, les statistiques de l'INSEE tirées d'une enquête sur les Forces de travail de 2022, mettent à jour les inégalités persistantes : face à l'emploi, les femmes et les Kanaks restent désavantagés par rapport aux hommes et aux non-Kanaks. Dans le secteur privé, les Kanaks occupent 40% des emplois salariés, 72% des emplois à temps partiel. Dans le secteur public, les Kanaks n'occupent que trois emplois sur dix : ils sont 30% dans les emplois intermédiaires et 13% dans l'encadrement. Ils sont moins présents dans la fonction publique d'État.

Les différents accords signés depuis 1998 visaient en partie à réduire les inégalités économiques entre Kanaks et non Kanaks héritées du passé colonial et de l'économie de comptoirs.

Que contient la proposition du Gouvernement ?

Après le vote positif que le gouvernement espère à l'Assemblée nationale, le gouvernement proposera aux parlementaires réunis en Congrès l'abrogation des accords signés et la validation d'un nouvel accord qui ouvrira le corps électoral aux personnes non-citoyennes localement. Cela permettra de facto de diluer le vote kanak et sans doute d'éloigner davantage l'accession de la Kanaky à l'indépendance.

Cette réforme, outre les modifications électorales, emportera des effets collatéraux : risque de remise en cause de la loi du 27/07/2010 sur la protection, la promotion et le soutien à l'emploi local des Kanaks ; **Cette loi de 2010** vise aussi à faire cesser les discriminations à l'embauche, lutter contre la précarité et les inégalités de genre.

Quelles sont les réactions des forces syndicales dans l'île et que pouvons-nous faire ?

Sur l'île

Dès le 13 mai à 00 h 00, les Fédérations T.H.T (Transport aérien et terrestre-Hôtelleries) et Port & Docks de l'USTKE ont appelé tous leurs adhérents et notamment les militants de l'aéroport de Tontouta et du port, principales portes d'entrée de Kanaky, à cesser le travail pour une durée de 24 heures, reconductible.

A Paris

Ce 14 mai à 14 h, le FLNKS avec l'USTKE et Solidarité Kanaky organisent un rassemblement devant le Palais Bourbon (place du Palais Bourbon).

La CGT alerte leurs parlementaires (exceptés ceux d'extrême droite) sur la gravité des renoncements du Gouvernement à ses engagements.

La CGT condamne toutes les formes de violences de part et d'autre. La CGT condamne fermement les paroles de Haut-commissaire du Gouvernement en Nouvelle-Calédonie, Louis Le Franc, qui donne un quasi-blanc-seing au GIGN pour tirer à vue sur les protestataires.

La CGT prend acte de la responsabilité du gouvernement dans le déclenchement des violences et soutient les luttes de l'USTKE et s'est toujours prononcée, pour la libération des peuples, contre la colonisation, et pour une décolonisation réussie en permettant au processus de l'accord de Nouméa d'aller à son terme.